



## Commune de Kehlen

### Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 18 juillet 2025 à 8.30 heures, dans la salle des séances de la maison communale de Kehlen pour délibérer sur les objets suivants :

#### ORDRE DU JOUR

- Assermentation de Monsieur Kevin URBING comme conseiller communal

#### Séance publique

##### Communications

1. Tableau de présence
2. Syndicats intercommunaux
  - 2.1. Syndicat intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaires de l'Ouest (SIDERO) – nomination d'un délégué communal
  - 2.2. Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures (SIDOR) – nomination d'un délégué communal
3. Galerie « Bei der Kierch » à Kehlen - démission d'un membre du comité de gestion
4. Construction et exploitation d'une piscine intercommunale à Kehlen – décision de principe pour la création d'un syndicat intercommunal
5. Mise à jour du plan de gestion de l'eau pour le cycle 4 (2027-2033)
6. Prolongation de la canalisation d'eaux pluviales dans la rue d'Olm à Nospelt – contrat d'ingénieur
7. Dons/Subsides
  - 7.1. Subsides divers (trimestre 2-2025)
  - 7.2. Brooklyn Zoo a.s.b.l. – subside extraordinaire
  - 7.3. Dons de compensation pour cadeaux d'anniversaires de naissance et de mariage
8. Patrimoine communale - Décision relative à la transaction de conteneurs maritimes
9. Compromis/Actes/Contrats/Conventions
  - 9.1. Acte de vente pour l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « rue de Schoenberg » à Kehlen
  - 9.2. Acte de vente pour la vente de deux parcelles au lieu-dit « rue de Capellen » à Olm
  - 9.3. Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Auf Eichebeichel » à Kehlen
  - 9.4. Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Auf der Burg » à Kehlen
  - 9.5. Compromis de vente pour l'acquisition de deux parcelles au lieu-dit « Auf der Burg » à Kehlen
  - 9.6. Office Social Commun de Mamer (OSCM) – convention pour l'année 2025
  - 9.7. Brasserie Elmen - convention avec la Brasserie Simon Participation & Cie S.e.c.
  - 9.8. Buvette Kielen – contrat de bail avec Mathëllef A.s.b.l.
10. Pacte Nature
  - 10.1. Bâtiments communaux et PAP respectueux de la nature
  - 10.2. Cahier des charges promouvant une alimentation durable dans les cantines

11. Pacte communal du vivre ensemble interculturel – crédit spécial pour les services d'un coordinateur
12. Contrat collectif des salariés à tâche manuelle de la commune de Kehlen – avenant
13. Commissions consultatives communales
  - 13.1. Commission consultative de la famille et de l'égalité des chances – démission d'un membre
  - 13.2. Commission consultative des affaires culturelles – démission d'un membre
14. Réaménagement du carrefour de Nospelt CR104a et rue de Keispelt CR102 à Kehlen – projet, devis et crédit spécial
15. Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » de la commune de Kehlen
16. Compte administratif et compte de gestion 2023
17. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins
18. Affaires du personnel - création de postes
  - 18.1. SEA - Création de 10 postes d'employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé)
  - 18.2. SEA - Création de 10 postes d'employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social (aide-éducateur)
  - 18.3. Maison pour Tous Elmen - Création d'un poste d'employé communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif

#### Séance à huis clos

19. Affaires du personnel – Administration communale
  - 19.1. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif pour les besoins du service des ressources humaines
  - 19.2. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif pour les besoins du service des ressources humaines
  - 19.3. Maison pour Tous Elmen - Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif
  - 19.4. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique pour le service technique
  - 19.5. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique, pour le service technique
20. Affaires du personnel – Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants (SEA)
  - 20.1. Démission d'un employé communal de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 20.2. Nomination d'un employé communal de la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 20.3. Nomination d'un employé communal dans la catrgorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 20.4. Nomination d'un employé communal dans la catrgorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 20.5. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 20.6. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
  - 20.7. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

- 20.8. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 20.9. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 20.10. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 20.11. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 20.12. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 20.13. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 20.14. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 20.15. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 20.16. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 20.17. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 20.18. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 20.19. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 20.20. Modification de la tâche d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Ainsi arrêté à Kehlen le 11 juillet 2025  
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,  
Félix Eschen

Le Secrétaire,  
Marco Haas

